



Compte-rendu du Comité Syndical du SYDOM Aveyron du 12 avril 2017

L'an deux mille dix sept et le douze avril à dix huit heures, le Comité Syndical du SYDOM Aveyron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

Présents :

Monsieur Jean-Louis ALCOUFFE ; Monsieur Claude ALIBERT ; Monsieur Michel BERNAT ; Monsieur Francis BERTRAND ; Monsieur Serge BORIES ; Monsieur Georges BOUSQUET ; Madame Florence CAYLA ; Madame Martine CENSI ; Monsieur Patrice COURONNE ; Monsieur Francis DELERIS ; Monsieur Jean-Louis DENOIT ; Monsieur Jean-Louis FRANCES ; Monsieur Robert GALIERE ; Madame Elodie GARDES ; Monsieur Patrick GAYRARD ; Madame Colette LEFEVRE ; Monsieur Michel MERCADIER ; Monsieur Alain NAYRAC ; Monsieur Guy PUEL ; Monsieur Patrice REY ; Monsieur Christian ROCHE ; Madame Elisabeth ROMIGUIERE ; Monsieur Jean-Louis SANNIE ; Monsieur Bernard SAULES ; Monsieur Francis SAUREL.

Absents excusés :

Monsieur Patrick ALCOUFFE pouvoir à Monsieur Patrice COURONNE ; Monsieur Gabriel ISSALYS ; Monsieur Jean-Paul LABIT pouvoir à Monsieur Jean-Louis ALCOUFFE ; Madame Francine LAFON ; Monsieur Jean-Jacques LASSARADE pouvoir à Monsieur Alain NAYRAC ; Monsieur Patrick ROBERT suppléé par Monsieur Georges BOUSQUET ; Monsieur Jean-François ROUSSET pouvoir à Monsieur Michel BERNAT ; Monsieur Christian TIEULIE pouvoir à Monsieur Bernard SAULES ; Monsieur Jean VALADIER pouvoir à Madame Elodie GARDES ; Monsieur Jacky VIALETES pouvoir à Madame Florence CAYLA.

Date de la convocation : 6 avril 2017.

Ordre du Jour :

- 1/ Compte administratif et compte de gestion 2016.
- 2/ Affectation du résultat 2016.
- 3/ Budget primitif 2017.
- 4/ Fixation de la cotisation 2017.
- 5/ Stations de transit : remboursement des frais aux collectivités prestataires de services.
- 6/ Marchés de transport : consultation pour le renouvellement au 1^{er} janvier 2018.
- 7/ Exploitation du pôle Ecotri Millau : consultation pour le renouvellement au 1^{er} janvier 2018.
- 8/ Eco-folio : avenant de prolongation à la convention.
- 9/ Informations diverses.
- 10/ Questions diverses.

Préambule :

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que deux nouveaux élus viennent d'être désignés :

- Monsieur Francis BERTRAND pour la CC Lézou Pareloup qui remplace Monsieur Arnaud VIALA.
- Madame Francine LAFON pour le SMICTOM Nord Aveyron qui remplace Monsieur Jean-Paul TURLAN.

Il annonce également qu'il a procédé aux délégations de compétence aux Vice-présidents par arrêté :

- Monsieur Michel BERNAT : finances et budget.
- Monsieur Jean-Louis DENOIT : administration générale et ressources humaines
- Madame Florence CAYLA : traitement des déchets non recyclables, organisation et gestion du transfert et du transport.
- Madame Elodie GARDES : valorisation et optimisation de la collecte sélective, partenariat avec les Eco-organismes.

Enfin, Monsieur le Président souhaiterait rajouter une question à l'ordre du jour, à savoir le point 9 relatif au contrat des risques statutaires portés par le Centre de Gestion de l'Aveyron. La délibération devant être prise avant le 15 mai et la demande ayant été reçue après l'envoi des convocations.

Les membres du Comité Syndical acceptent cet ajout à l'ordre du jour.

I/ Etablissement de la liste des présents, approbation du compte rendu du précédent comité syndical et désignation d'un secrétaire de séance.

Après élargement de la liste des présents, Monsieur le Président demande aux membres du Comité Syndical s'ils ont des remarques à formuler sur le compte rendu du Comité Syndical du 29 mars 2017. Madame CENSI souhaiterait que ces propos de la page 9 « mise en place d'une démarche de traitement futur » soient remplacés par la « mise en place d'un site de traitement futur sur le département de l'Aveyron ».

Ces modifications actées, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, approuvent le compte rendu du Comité Syndical du 29 mars 2017.

Sur proposition du Président les membres du Comité Syndical décident de nommer Madame Elodie GARDES secrétaire de séance.

II/ Prises de délibérations.

1/ Compte administratif et compte de gestion 2016.

a/ Compte administratif 2016.

Le Compte Administratif de 2016 fait ressortir les éléments suivants :

<u>Section de fonctionnement</u>	
Recettes de fonctionnement (a)	13 326 217.00 €
Dépenses de fonctionnement (b)	12 778 243.61 €
Excédent de fonctionnement (c=a-b)	547 973.39 €
Reprise résultat n-1 (d)	1 285 923.98 €
Résultat de clôture (e=c+d)	1 833 897.37 €

<u>Section d'investissement</u>	
Recettes d'investissement (f)	1 680 993.10 €
Dépenses d'investissement (g)	1 771 761.77 €
Déficit d'investissement (h=f-g)	- 90 768.67 €
Excédent d'investissement (h=f-g)	
Reprise résultat n-1 (i)	9 869 361.02 €
Résultat de clôture (j=h+i)	9 778 592.35 €

<u>Résultat global toutes sections confondues</u>	
Résultat de l'exercice (k=c+h)	457 204.72 €
Reprises résultat n-1 (l=d+i)	11 155 285.00 €
Résultat de clôture (m=k+l)	11 612 489.72 €

Madame CENSI souhaiterait savoir l'origine des 672 000,00 € provisionnés en études.

Monsieur le Président précise que ce sont des études provisionnées pour un futur site départemental, tout comme l'achat de terrain et certains frais de constructions. Une partie des restes à réaliser est également provisionnée pour la réhabilitation du site de Solozard.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, hors la présence du Président, décident d'approuver le compte administratif 2016, avec :

- 21 voix pour,
- 8 voix contre (Monsieur Serge BORIES ; Madame Florence CAYLA ; Madame Martine CENSI ; Monsieur Patrick GAYRARD ; Monsieur Patrice REY ; Madame Elisabeth ROMIGUIERE ; Monsieur Bernard SAULES avec le pouvoir de Monsieur Christian TIEULIE),
- 1 abstention (Madame Colette LEFEVRE).

b/ Compte de gestion 2016.

Le Compte de Gestion pour 2016, que nous a transmis la Trésorière Principale de Rodez, fait ressortir des résultats identiques à ceux du Compte Administratif.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical décident d'approuver le Compte de Gestion 2016 présenté par Madame la Trésorière avec :

- 23 voix pour,
- 8 voix contre (Monsieur Serge BORIES ; Madame Florence CAYLA ; Madame Martine CENSI ; Monsieur Patrick GAYRARD ; Monsieur Patrice REY ; Madame Elisabeth ROMIGUIERE ; Monsieur Bernard SAULES avec le pouvoir de Monsieur Christian TIEULIE),
- 1 abstention (Madame Colette LEFEVRE).

2/ Affectation du résultat 2016.

Comme le prévoit la nomenclature comptable M14, le Comité Syndical doit, après la clôture de l'exercice procéder à l'affectation du résultat constaté.

Pour mémoire les résultats sont les suivants :

Résultat de fonctionnement	547 973.39 €
Résultat antérieur reporté	1 285 923.98 €
Résultat à affecter	1 833 897.37 €
Restes à réaliser : Dépenses	9 888 113.85 €
Restes à réaliser : Recettes	0.00 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	-9 888 113.85 €
Solde d'exécution d'investissement	9 778 592.35 €
Besoin de financement du déficit	-109 521.50 €

Proposition d'affectation du résultat :

Compte 001 excédent d'investissement	9 778 592.35 €
Art 1068	109 521.50 €
<i>Inscriptions nouvelles</i>	0.00 €
Compte 002 excédent de fonctionnement	1 724 375.87 €

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical décident d'approuver l'affectation des résultats 2016 avec :

- 23 voix pour,
- 8 voix contre (Monsieur Serge BORIES ; Madame Florence CAYLA ; Madame Martine CENSI ; Monsieur Patrick GAYRARD ; Monsieur Patrice REY ; Madame Elisabeth ROMIGUIERE ; Monsieur Bernard SAULES avec le pouvoir de Monsieur Christian TIEULIE),
- 1 abstention (Madame Colette LEFEVRE).

3/ Budget primitif 2017.

Globalement, le budget que nous allons examiner s'équilibre comme suit :

- section de fonctionnement : 15 255 375,87 €

- section d'investissement : 11 639 778,85 €
- toutes sections confondues : 26 895 154,72 €

Ce projet de budget pour 2017, contrairement aux années précédentes, intègre les résultats de l'exercice 2016.

En section de fonctionnement, il convient de relever la prise en compte du fonctionnement en année pleine de la Station de transit de Villefranche de Rouergue. Concernant le personnel il n'y a pas d'augmentation de prévue. Les tarifs des prestations votés hors taxes en décembre sont identiques à ceux de 2016.

En section d'investissement, il a été provisionné des sommes pour les travaux d'améliorations du centre de tri de Millau et la fin des derniers travaux sur le site de Solozard. Concernant la dette cette dernière s'éteindra en 2019.

Concernant les restes à réaliser, les sommes concernent la post exploitation trentenaire du site de Solozard et la réalisation d'une future unité de traitement sur le département.

Madame CAYLA, au nom des élus de Rodez Agglomération trouve la proposition de budget insincère car il y a chaque année un gros différentiel entre le prévisionnel et le réalisé. Il n'y a pas de comptabilité analytique visible ni de plan pluriannuel.

Monsieur le Président précise qu'un plan pluriannuel paraît difficile car on ne sait pas combien va coûter le projet de traitement.

Les recettes sont identiques à celles de budgets 2015 et 2016 puisque les tarifs Ht sont inchangés.

Il y a certes de l'argent mais le SYDOM Aveyron est assigné au Tribunal Administratif pour un montant de plus de douze millions d'euros. Il faut également prévoir la post exploitation du site de Solozard pour les trente prochaines années. Il est précisé que si le projet départemental n'aboutit pas les sommes seront redistribuées aux collectivités.

Madame CENSI estime que cela ne justifie pas l'augmentation de 19%.

Monsieur ROCHE précise que l'augmentation réelle n'est que de 5%. Il faut déduire les augmentations liées aux provisions pour litige.

Madame LEFEVRE souhaiterait savoir comment sera décidé le suivi de la post exploitation.

Monsieur le Président informe qu'un groupe de travail sera mis en place en 2018 avec les personnes concernées par cette post exploitation du site de Solozard.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical décident, d'approuver le Budget 2017 présenté avec :

- 23 voix pour,
- 8 voix contre (Monsieur Serge BORIES ; Madame Florence CAYLA ; Madame Martine CENSI ; Monsieur Patrick GAYRARD ; Monsieur Patrice REY ; Madame Elisabeth ROMIGUIERE ; Monsieur Bernard SAULES avec le pouvoir de Monsieur Christian TIEULIE),
- 1 abstention (Madame Colette LEFEVRE).

4/ Fixation de la cotisation 2017.

Le montant des cotisations pour 2017 pourrait être identique à celui des exercices précédents à savoir :

- 1,250 € TTC par habitant pour les collectivités membres,
- 0,625 € TTC par habitant pour le Département.

Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité de fixer le montant des cotisations, pour l'année 2017, à :

- 1,25 € TTC par habitant pour les Groupements de Communes.
- 0,625 € TTC par habitant pour le Département.

5/ Stations de transit : remboursement des frais aux collectivités prestataires de services.

Dans une délibération du Comité Syndical du 16 juin 2010 relative au partenariat SYDOM Aveyron – collectivités de proximité au titre de la mise à disposition d'installations de transfert à titre provisoire et/ou de personnel, complétée par la délibération du Comité Syndical du 23 octobre 2013, il convient comme chaque année de rembourser à chaque collectivité gestionnaire d'un quai les frais engagés lors de l'exercice précédent comme indiqué dans la liste exhaustive ci-dessous :

- Quai de Belmont sur Rance, géré par la Communauté de Communes du Pays Belmontais, désormais Communauté de Communes Monts Rances et Rougiers : 25 000,00 €,
- Quai de Decazeville, géré par la commune de Decazeville : 21 526,60 €,
- Quais d'Espalion géré par le SMICTOM de la Région d'Espalion, désormais SMICTOM Nord Aveyron : 24 860,00 €,
- Quai de Lestrade et Thouels, géré par la commune de Lestrade et Thouels : 23 568,85 €,
- Quai du Saint Affricain, géré par la Communauté de Communes du Saint Affricain, désormais Communauté de Communes Saint-Affricain – Roquefort – Sept Vallons : 25 164,00 €,
- Quai de Sainte Geneviève sur Argence, géré par la commune d'Argences en Aubrac : 24 860,00 €,
- Quai provisoire de Villefranche de Rouergue de janvier à août puis de septembre à décembre pour le quai définitif, géré par la Communauté de Communes du Villefranchois, désormais Communauté de Communes du Grand Villefranchois : 12 797,33 €,
- Quai provisoire de Rignac, géré par la Communauté de Communes du Pays Rignacois de janvier à août : 4 283,38 €.

Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à attribuer les sommes aux collectivités précitées au titre de l'exercice 2016 pour les frais qu'elles ont engagées pour la mise à disposition de moyens et de personnel.

6/ Marchés de transport : consultation pour le renouvellement au 1^{er} janvier 2018.

Les marchés conclus en 2013 pour le transport des déchets ultimes ou issus de la collecte sélective, vers leurs sites de traitement, arrivent à terme au 31 décembre 2017. La dépense annuelle pour cette prestation de service est de l'ordre de 1,2 millions d'euros hors taxes.

Le marché pourrait être relancé selon les modalités générales suivantes :

- un allotissement par station de transit,
- une prestation portant sur le transport et la fourniture des équipements de transport (semi ...),
- une durée du marché sur la base d'une période de un an renouvelable trois fois.

Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à lancer, selon les modalités prévues ci-dessus, les marchés de transport des déchets ultimes ou issus de la collecte sélective et à signer tous les documents s'y rapportant.

7/ Exploitation du pôle Ecotri Millau : consultation pour le renouvellement au 1^{er} janvier 2018.

Le marché conclu avec la société Véolia pour l'exploitation du pôle Ecotri de Millau arrive à expiration le 31 décembre prochain.

Il convient donc de relancer une consultation pour confier la gestion de cet équipement à un prestataire pour une période de quatre ans.

La prestation porte notamment sur l'exploitation du centre de tri de la plateforme de compostage, la valorisation des produits de collecte sélective (papier, ...) et la gestion du quai de transfert des ordures ménagères.

Le SYDOM Aveyron, avec un agent sur site, gère directement les entrées et sorties du site (contrôle et pesées).

Le coût pour l'ensemble de ces prestations s'est élevé pour l'année 2016 (prestations janvier à décembre) à un peu plus de 1,8 millions d'euros hors taxes.

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer en faveur d'une convention d'exploitation de quatre ans (à compter du 1^{er} janvier 2018) et d'autoriser Monsieur le Président à :

- lancer le marché pour l'exploitation du pôle Ecotri et pour la valorisation des produits pour une durée de quatre ans,
- signer tous les documents relatifs à ce marché.

8/ Eco-folio : avenant de prolongation à la convention.

Eco Folio est l'organisme en charge de la filière des papiers graphiques.

La convention qui nous liait à Eco Folio pour la période 2013-2016 arrivait à échéance le 31 décembre 2016. L'Etat a prolongé d'un an l'agrément d'Eco Folio.

L'année 2017 est une année transition avant la mise en place de nouvelles conditions

d'agrément des éco organismes (Eco Folio, Eco Emballages) pour la période 2018 - 2022.
Pour mémoire, les soutiens perçus sont de l'ordre de 280 000 € par an et sont affectés en totalité au tri et participent à une politique tarifaire incitative.
En 2016, 30 kg de papier par aveyronnais ont ainsi été collectés.

Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant de prolongation à la convention avec Eco-Folio.

9/ Contrat d'assurance groupe porté par le Centre de Gestion de l'Aveyron.

Le SYDOM Aveyron, déjà adhérent du contrat d'assurance groupe garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de : décès, accident de travail, maladies professionnelles, maladie ordinaire, longue maladie – maladie de longue durée, maternité – paternité – adoption, disponibilité d'office, invalidité ; chargerait le Centre de Gestion de l'Aveyron de conclure un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, et se réserverait la faculté d'y adhérer.

Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité :

- d'autoriser le Centre de Gestion de l'Aveyron à conclure un contrat groupe ouvert à adhésion facultative,
- d'autoriser Monsieur le Président à contractualiser les conventions en résultant.

IV/ Questions diverses.

Monsieur FRANCES souhaiterait savoir comment le SYDOM Aveyron se situe au niveau du prix de ses prestations par rapport aux autres syndicats départementaux.

Monsieur le Directeur précise que cette étude pourra être faite mais qu'il faut savoir que certains syndicats répercutent une partie du coût des prestations sur leur cotisation à l'habitant et bénéficient parfois de subventions importantes de leur Conseil Départemental, ce qui peut rendre difficile une comparaison objective.

Fait à la Mairie d'Olemps lieu de réunion de ce Comité Syndical, les jours mois et an susdits.

La secrétaire de séance
Elodie GARDES



Le Président
Patrice COURONNE

